



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Madame V. MOSQUERA
Directrice
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : F924/2018 (corr. : Mme C. Lheureux)
N/Réf. : AA/KD/BXL20899_651_Roosevelt_56
Annexe : ~~1 dossier~~

Bruxelles, le 03-03-2020

Madame la Directrice,

Objet : BRUXELLES. Avenue Franklin Roosevelt, 56 (arch. J. OBOZINSKI).
Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement d'un immeuble de bureaux avec un logement (régularisation).

Avis de la CRMS

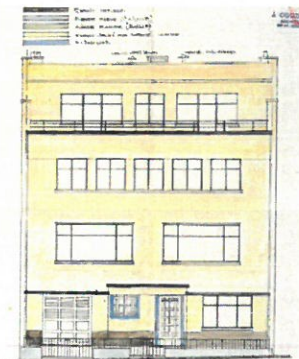
En réponse à votre courrier du 31 janvier 2020, nous vous communiquons l'avis formulé par notre Assemblée en sa séance du 19 février 2020.

La demande concerne un immeuble repris à l'inventaire, de style moderniste, construit par Jacques Obozinski en 1928 pour l'avocat Emile Janson. Compris dans la zone de protection (à proximité quasi immédiate) de l'immeuble comprenant la maison personnelle et le bureau de l'architecte A. Blomme (sis avenue Franklin Roosevelt, 52), il participe pleinement à une enfilade architecturale sobre de qualité.

En préalable, la CRMS signale qu'elle est invitée à se prononcer sur des travaux qui sont en voie d'achèvement, comme a pu le constater le membre de la Commission lors de sa visite des lieux du 15 février dernier. Elle ne souscrit pas à ce procédé du fait accompli qui est contraire à la réglementation.



Façade avant travaux © Google maps



© AVB/TP 34555 (1928)



Façade après travaux, © CRMS, février 2019

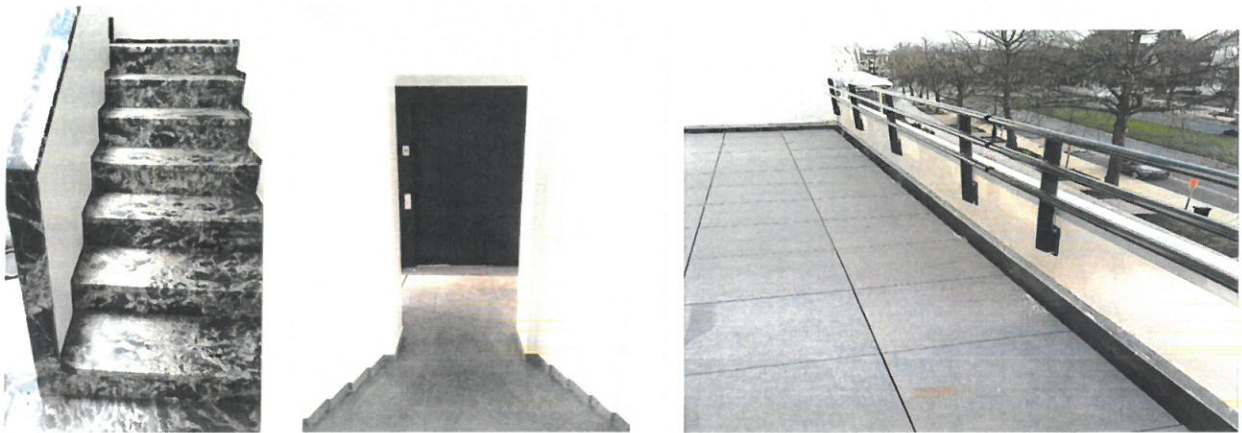
La demande porte sur le réaménagement de l'immeuble et l'ajout d'un logement au 3^e étage dans le volume existant. Elle vise également à mettre en conformité des interventions réalisées en 1967 comme la transformation du garage en bureau (avec modification de la façade).

Les travaux réalisés récemment ont notamment consisté à déplacer un ascenseur (installé en 1967 dans la trémie de la cage d'escalier d'origine bouchant ainsi la lumière zénithale) dans la partie gauche de l'immeuble, à modifier certaines baies en façade arrière et à rétablir le garde-corps du balcon du 3^e étage en retrait de la façade avant (avec mise aux normes actuelles).

De manière générale, la CRMS estime que ces interventions sont opportunes et qu'elles respectent la sobriété de l'ensemble. Ainsi, la restitution des carreaux bleu roi manquants, relevés d'un liseré d'or, dans le bel ébrasement du porche d'entrée, celle de châssis métalliques (nouveaux châssis en alu à oscillo-battants avec rétablissement partiel des divisions d'origine) et d'un garde-corps au 3^e étage sont autant d'interventions qui contribuent à la remise en valeur de la façade avant.

De même, à l'intérieur, le dégagement d'un puits de lumière zénithal (suite au déplacement de l'ascenseur) a permis de restituer la luminosité ambiante des espaces originels. La rénovation des éléments décoratifs d'origine (baie avec ébrasement en arc avec redents successifs, chambranles concaves, escalier du hall d'origine avec rambarde en marbre noir veinée de blanc, etc.) témoigne également de la volonté du demandeur de tirer parti des qualités intrinsèques de l'immeuble.

Par conséquent, la CRMS n'émet pas d'objection à la demande de régularisation des travaux réalisés récemment sans autorisation car ils sont respectueux de l'intérêt patrimonial du bien et de l'édifice classé situé à proximité directe. Elle soutient par ailleurs l'idée d'installer un buste d'Emile Janson dans le hall d'entrée pour rappeler l'histoire du bâtiment.



© CRMS, février 2019

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. BUP-DPC : S. Valcke, H. Lelièvre, M. Kreutz
BUP-DU : G. Vandebroek
Commune : commissionconcertation.urbanisme@brucity.be
Cellule Patrimoine historique : opp.patrimoine@brucity.be